Bordeaux : un forcené présentant une “forme aggravée de folie”, condamné à 15 ans de prison pour meurtre, a été libéré sous contrôle judiciaire suite à une erreur administrative

19/06/2023 à 19h43



L’erreur est administrative, mais elle pourrait être lourde de conséquences. Ce 16 mai, Robert R., condamné un an plus tôt à 15 ans de prison pour meurtre par la Cour d’assises de Bordeaux et détenu à la prison de Gradignan, a été libéré sous contrôle judiciaire. De mardi à jeudi, c’est donc libre qu’il comparaîtra, en appel, face à la Cour d’assises de la Charente, à Angoulême.

«*Cet homme est coupable, il s’est dénoncé lui-même à la police et il a reconnu les f*aits», s’insurge Maître Pierre Landete, le conseil de la famille de la défunte Mimia Meriam Benmaiza. Asphyxie de la victime, viol, homicide. «*Les faits sont sordides. Cet homme présente une forme aggravée de folie, il est schizophrène et paranoïaque»,* alerte l’avocat. Malgré ces récentes recherches et trente ans de plaidoiries, le pénaliste n’a trouvé aucune jurisprudence similaire. Et pour cause : il

s’agit selon lui d’une erreur de la Justice, qualifiable de «*faute lourde et grave*». […]

«*C’est de la justice science-fiction, un cas d’école, impensable ! Je voudrais savoir qui a omis cette convocation, mettant ainsi en danger la famille*», tonne l’avocat. Avant de souligner que l’accusé, dans d’autres circonstances, aurait aussi pu être en péril car «*les logiques de vengeance*» affleurent souvent les histoires de meurtres. Pour découvrir le responsable de cette erreur, Maître Pierre Landete a écrit au garde des Sceaux, Éric Dupont-Moretti, dont il exige le lancement d’une enquête interne rapide et efficace. Selon lui, la chaîne de responsabilité pourrait être analysée en huit jours. […]

À défaut de pouvoir rectifier son erreur, la Justice a avancé la date de l’audience en appel qui devait à l’origine se tenir en novembre. Trois jours durant lesquels Robert R. comparaîtra hors du box et, techniquement, libre de s’asseoir sur un banc non loin des proches de sa victime ou de les apostropher s’il le désire.

Le Figaro